

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de :

- **permis d'urbanisme**
- ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~— permis d'urbanisation~~
- ~~— certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur Michel BRAMS** demeurant rue Haute-Wegge, 19 à 4300 WAREMME.

Le terrain concerné est situé à Waremmе, rue Haute-Wegge, 19 et cadastré section C n° 207 12.

Le projet consiste en la **transformation d'une maison** et présente les caractéristiques suivantes : R.IV.40 -2 §1^{er} - 2 ° du CoDT : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : **Ville de Waremmе – Service de l'Urbanisme, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME,**

- les jours ouvrables de 9 h à 12 h et 13h à 15h (sur rendez-vous au 019/67.99.28).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mr Alain HOSTE au 019/67.99.28 ou par mail urbanisme@waremme.be).

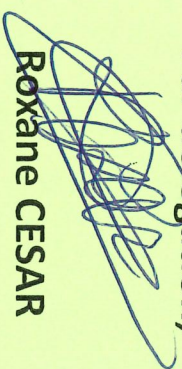
Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du *20/07/2026* et clôturée le *31/08/2026*

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

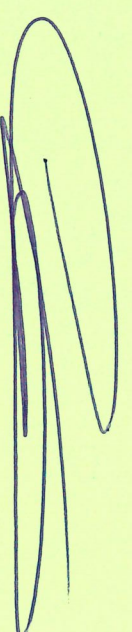
- par courrier ordinaire, à l'adresse suivante : Ville de Waremmе, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME.
- par courriel électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@waremme.be
- par remise auprès du Service de l'Urbanisme de la Ville de Waremmе, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME.

Par le Collège,

Le Directeur Général,
Stéphane LECLERCQ
Par délégation,


Roxane CESAR
CATU

Le Bourgmestre,


Raphaël DUBOIS